



Dette sur credit à la consommation de plus 10 ans

Par **brenner**, le **16/02/2012** à **11:39**

Bonjour,

j'ai souscrit en 1992 un contrat de location LLD longue durée pour un véhicule avec VW
en 1993 des difficultés financières m'obligent à demander la rupture de ce contrat et je rends
le véhicule qui est aussitôt revendu par la société

cette dernière fait alors jouer une clause de remboursement total du LLD

ce à quoi je m'oppose la société étant n'ayant pas de préjudice direct puisque ayant revendu
le véhicule

3 ans plus tard je suis relancé par une officine de recouvrement qui me réclame au titre de ce
contrat 40.000 frs

en fait cette officine a racheté un portefeuille de dettes et tente de se couvrir

je répond que le véhicule a été rendu

et je n'entends plus parler de cette dette

je viens de recevoir un appel téléphonique comminatoire pour régler cette dette qui ne m'a
toujours pas été signifiée par écrit et sans décision d'une juridiction

je pense donc que cette dite dette est forclosée puisque n'ayant pas été validée par un
acte juridique qui d'ailleurs n'aurait pas été validé par un magistrat en l'état..

merci de votre confirmation

bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **16/02/2012** à **11:58**

Bonjour,

Lisez d'abord ceci :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm